

Communiqué de presse

Bulle, le 21 février 2025

La Ville de Bulle étend sa subvention aux vélos classiques

BULLE VERTE Afin de renforcer son engagement en faveur de la mobilité douce et du report modal, la Ville de Bulle élargit sa subvention à l'achat de vélos. Jusqu'ici réservée aux vélos électriques, cette aide est désormais ouverte aux vélos classiques (vélos « musculaires »).

Désormais, l'achat d'un **vélo classique** auprès d'un commerce situé sur le territoire bullois peut bénéficier d'une subvention à hauteur de **10% du prix d'achat, maximum 200 francs** pour les achats effectués à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour les **vélos électriques**, la subvention reste fixée à **10% du prix d'achat, maximum 350 francs**.

En facilitant l'accès aux vélos classiques, la Ville de Bulle souhaite encourager des modes de déplacement écologiques et accessibles à toutes et tous. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie globale visant à réduire l'usage des véhicules motorisés individuels pour les trajets quotidiens et à promouvoir une mobilité plus durable.

7 subventions pour une ville durable

Au travers de son programme de subventions « Bulle verte », la Ville de Bulle propose plusieurs aides pour encourager la transition énergétique et la mobilité douce :

1. **Achat d'un vélo électrique ou classique** : 10% du prix d'achat, maximum 350 francs pour un vélo électrique et maximum 200 francs pour un vélo classique (achat effectué auprès d'un commerce sis sur le territoire communal).
2. **Réparation de vélo** : 50 francs pour la réparation ou la remise en état d'un ancien vélo (chez un commerce local).
3. **Abonnement Frimobil zone 30** : 15% du prix d'un abonnement annuel adulte valable sur le réseau Mobul (valeur : 92 francs).
4. **Abonnement Mobility à l'essai** : abonnement de quatre mois offert (valeur : 43 francs).
5. **Bornes de recharge pour véhicules électriques** : 350 francs pour une prise, 700 francs pour deux prises ou plus.
6. **Audit énergétique de bâtiment** : 800 francs pour la réalisation d'un CECB® Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments).
7. **Panneaux solaires** : 10% du montant de la subvention fédérale, maximum 2000 francs.

Toutes les demandes de subventions, ainsi que les conditions d'octroi, sont disponibles sur la plateforme www.bulleverte.ch.

Renseignements

Nicolas Pasquier, conseiller communal (travaux, équipements, espaces publics), T 078 791 23 67

Service de presse

Alain Sansonnens, chargé de communication, T 026 919 18 05, alain.sansonnens@bulle.ch